

AU CŒUR DE L'INFO

Magazine de la Communauté de communes Cœur de Nacre



Dossier :

Zoom sur Sylvie Liégeois



Sommaire

3 | Edito du Président

4-5 | Aqua Nacre

6 | Répartition du budget 2012

6 | Zone d'Activités Economiques de la Fossette

7 | 16 nouveaux commerçants

8 | Inauguration des vestiaires de foot à Cresserons

8 | Inauguration du nouveau court de tennis couvert de Douvres-la-Délivrande

9 | Aménagement de la traverse RD 79 à Colomby sur Thaon

10 | Les Relais d'Assistants Maternelles

11 | Les bouchons du cœur de Normandie

12 | Découverte du patrimoine ducal et médiéval

12 | Le Débarquement en Cœur de Nacre

13 | Saison Marque-page 2011/2012

14 | Ecole de musique : Accordons nos violons...

15 | La 10^e journée sportive de l'intercom

15 | Un composteur pour les cuisines du Collège Clément Marot

16-17 | Calendrier de collecte des déchets sur Cœur de Nacre 2012

18-19 | Zoom sur ... Sylvie Liégeois



Bulletin d'information de la Communauté de communes Cœur de Nacre

7, rue de l'église - BP33 - 14440 Douvres-la-Délivrande - Tél. : 02 31 97 43 32 - Fax : 02 31 97 17 98

web : www.coeurdenacre.fr - Courriel : contact@coeurdenacre.fr

Directeur de publication : A. Yaouanc - Directrice de la rédaction : F. Curet.

Rédacteurs : A. Yaouanc, D. Clarence, J.-A. Tranquart, J.-P.Loussot, F. Droval, P. Lermine, T. Lefort.

Crédits photos : Communauté de communes Cœur de Nacre - Cabinet Octant - Serge Ferrey

Création : Agence Hors-Série

Réalisation et impression : Caen Repro - 14280 Saint-Contest - Tirages 11 000 exemplaires.

2012, un nouveau souffle

Cœur de Nacre a maintenant 9 ans. Nous ne préparerons pas l'avenir en regardant derrière nous, mais c'est une bonne chose parfois de se poser et de regarder le travail accompli, comme l'agriculteur qui examine son sillon, comme l'artisan qui inspecte son ouvrage.

La Communauté de communes a eu le courage de lancer le projet du centre aquatique, opération phare dont nous attendons maintenant l'ouverture.

Elle s'est lancée dans l'aménagement du territoire, en acceptant sans rechigner les contraintes d'aujourd'hui qui passent par la densification des constructions, la densification des pôles principaux, l'animation du secteur économique, de ses zones d'activité et du tourisme.

Elle a accompagné, dans la limite de ses compétences, et avec le souci du développement durable le secteur des déchets, avec soin et beaucoup de joie les deux relais d'assistantes maternelles et la prévention spécialisée, avec plus de difficulté comme nous le verrons dans ces colonnes, les écoles de musique.

Ceci s'est fait dans un esprit démocratique. A la Communauté de communes, chaque élu sait qu'il est écouté, chaque commune sait qu'elle est respectée et le débat démocratique est vivant.

Le personnel de Cœur de Nacre, en faible nombre, est encore au stade de ces structures pionnières, qui imposent, à chaque agent et aussi à chaque élu, une forte implication personnelle, une polyvalence, un apprentissage sur le tas, de nombreuses tâches qui vont bien au-delà de leur spécialité d'origine.

J'ai calculé que, compte tenu de la taille de notre Communauté de communes, si nous fonctionnions comme la grande agglomération d'à côté, nous devrions être assistés de 80 agents ! Nous en avons seulement 5 et l'appui de 2 personnes de la commune de Douvres, auxquels il faut rajouter les 2 animatrices du RAM et les personnels des associations que nous soutenons. Je profite de cet éditorial pour les remercier infiniment.

Que nous manque-t-il alors ? Sans doute, comme me le soufflait récemment une consœur, une plus grande maturité institutionnelle. Celle-ci passe par de nouveaux courages :

- accepter collectivement de confier à la communauté de communes, ou à un territoire plus grand si le nôtre est amené à s'élargir, de nouvelles compétences pour de meilleurs services.
- investir et de préparer l'avenir économique du territoire. Là aussi, l'union des acteurs économiques de Cœur de Nacre sera essentielle.
- nous projeter dans notre futur.

Unis, nous réussirons !

Alain Yaouanc
Président de la
Communauté de
communes



Aqua Nacre...

En 2012, le centre aquatique de la Communauté de communes sera indéniablement au cœur de toutes les conversations : quand ouvrira-t-il ? Quelles activités ? Quels tarifs ? Autant de questions qui restent encore pour le moment en suspens.

Son nom est déjà trouvé. Il s'appellera AQUA NACRE, nom qui est tout naturellement ressorti du vote organisé lors des journées portes ouvertes organisées en mai 2011.

Aqua Nacre prend peu à peu sa place dans le paysage et son habillage de bois est maintenant achevé. C'est donc désormais à l'intérieur qu'ont lieu les plus grands changements, les habillages, les finitions, avant l'ouverture prévue en avril 2012.

Après quelques travaux destinés à assurer l'étanchéité parfaite des bassins, le carrelage a été posé. Le sauna est terminé, le hammam revêtu de sa mosaïque, les vestiaires sont meublés, et les différentes salles prennent peu à peu des couleurs.

Pour la partie fitness, il n'est pas encore possible de se prononcer sur les activités qui seront proposées. Dans les bassins, on peut imaginer des activités pour les tout petits (bébé nageurs), mais aussi les tant attendus cours d'aquagym.

Cet équipement intercommunal a une vocation communautaire et familiale forte. Il a été pensé en tenant compte des besoins de la population locale et y puise sa raison



d'être. Son identité sera également portée par son logo, résolument ludique. Le petit poisson, mascotte d'Aqua Nacre sera facilement déclinable et identifiable sur tous les supports de communication à venir.

Bien entendu, une place de choix sera réservée à l'apprentissage de la natation par les scolaires.



→ Le sauna





→ Le carrelage a été posé



→ Bassin extérieur



→ Mise en place du pentaglis



→ Bassin ludique

↳ noter

LE MODE DE GESTION DU CENTRE AQUATIQUE :

N'ayant ni les moyens humains, ni les compétences requises pour la gestion d'un tel équipement, la Communauté de communes a fait le choix d'en confier les clés à un gestionnaire dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). C'est Espace Récréa qui a été retenu.

Ce délégataire procédera au recrutement du personnel (majoritairement du territoire), proposera, organisera les différentes activités en fonction des besoins exprimés.

La tarification reste du domaine de compétence de la Communauté de communes qui souhaite de façon naturelle privilégier ses ressortissants.

La répartition du budget 2012

En ce début d'année, le budget 2012 entre pleinement dans la réflexion du responsable des finances de notre Communauté de communes. Avant son vote par les conseillers communautaires, les grandes lignes de ce budget devront être validées par la commission des finances, faire l'objet d'un débat au conseil, et enfin être approuvées avec les modifications souhaitées par ces différents intervenants, avant la fin mars 2012. Bien évidemment, ce budget, devra prendre en compte différentes prévisions économiques et financières au niveau national, mais c'est surtout la situation prévisible pour 2012 des habitants de Cœur de nacre qui sera au centre des préoccupations des élus.

→ LES DEPENSES D INVESTISSEMENTS

2012 verra se terminer les investissements concernant le centre aquatique. Deux autres projets seront sans doute menés à bien, tous deux imposés par la législation :

- l'accueil des Gens du Voyage et
- le bassin pluvial dans la ZAE de la Fossette.

Ces 3 éléments sont incontournables et devront être finalisés. Ces postes sont lourds, La Communauté de communes devra rapidement déterminer la manière de les financer au mieux.

→ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le centre aquatique ouvrira bientôt ses portes. Les premières dépenses inhérentes à l'ouverture d'un tel équipement doivent être prises en compte. Le remboursement des intérêts de l'emprunt a déjà commencé et un déficit de fonctionnement est naturellement à prévoir pendant 8 à 9 mois.

Le poste le plus important pour le budget de la Communauté de communes reste le traitement des ordures ménagères, dont il faut souligner que nous ne maîtrisons pas l'incinération (environ un tiers du budget).

Le ramassage des sacs jaunes, des ordures ménagères et la gestion des déchetteries sont effectués par Derichebourg. Le ramassage du verre par ARD, le ramassage des déchets verts par Véolia. L'incinération étant une compétence déléguée au SYVEDAC (Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de

l'Agglomération Caennaise).

Les différents marchés actuels seront reconduits.

→ LES RECETTES

Elles seront de 3 ordres :

- Les dotations de l'ÉTAT, (la prudence commande de les estimer en régression).
- La taxe sur les ordures ménagères : la Communauté de communes s'est toujours appliquée à l'aligner sur les dépenses prévisibles, évoquées ci-dessus, ajoutées aux frais de structures internes et aux amortissements. Cette ligne de conduite est sage, et à défaut c'est le budget principal qui comblerait un hypothétique déficit.
- La fiscalité directe : les taux sont restés inchangés depuis la prise de décision de percevoir cette fiscalité.

EN CONCLUSION

Le budget 2012 sans être très différent des précédents devra, pour la première fois, prendre en compte tous les incidences financières du CENTRE AQUATIQUE.

Le travail des élus, sur ce point, sera primordial, les décisions prises conditionneront, pour une grande part, l'ensemble du budget.

Travaux

ZAE* de la Fossette

Les travaux de reprise de voirie sur la rue Jean Perrin ont eu lieu cet été. Ils ont permis de corriger plusieurs affaissements de la chaussée et de terminer la réalisation des trottoirs.

L'éclairage public a été installé dans la tranche 3 de la zone d'activité autour du giratoire Joliot Curie afin de sécuriser la circulation nocturne.

Pour le printemps 2012, la Communauté de communes a programmé la réalisation de la voirie définitive et des espaces verts au sein de cette tranche qui comprend les rues Jean Perrin, André Marie Ampère, François Arago ainsi que le giratoire Joliot Curie.

Commercialisation des terrains

Il reste encore une dizaine de parcelles à vendre dans la zone d'activité. Les prix varient entre 16 et 18 € HT/m². Si vous avez un projet, n'hésitez pas à contacter le service développement économique de la Communauté de communes au 02 31 97 76 65

* ZAE : Zone d'Activités Economiques

16 nouveaux commerçants

Aux bains des mots

Brasserie, salon de thé
18, boulevard Léon Favreau
02 31 96 80 18

K'eeebap

Boulangerie, pâtisserie, kebab
95, rue Pasteur

Orléanne Fleuriste

30, avenue de la Libération
02 31 96 31 49

Les Merveilles d'Angelina

Soins du corps
21, rue de la mer
02 31 96 59 98

Epi services

Epicerie de proximité
19, avenue de la Libération
02 31 96 43 02

Le P'tit Primeur

Fleurs, plantes,
 produits du terroir,
 poulet rôti le dimanche,
 livraisons à domicile
94, rue du Général Leclerc
02 31 36 32 28

Scarlett

Prêt à porter et
 accessoires pour femme
15, rue de la mer

Le panier vert

Primeur, légumes en
 provenance de la ferme
11, rue de la mer
02 31 97 24 13

Lutine et sens

Institut de beauté
38, rue de la mer
02 31 96 81 72

Boulangerie

D. Beudet

3, place de la Basilique
02 31 37 95 68

Le Club'20

Restauration rapide,
 saladerie
8b, place de la Basilique

Caen Archerie

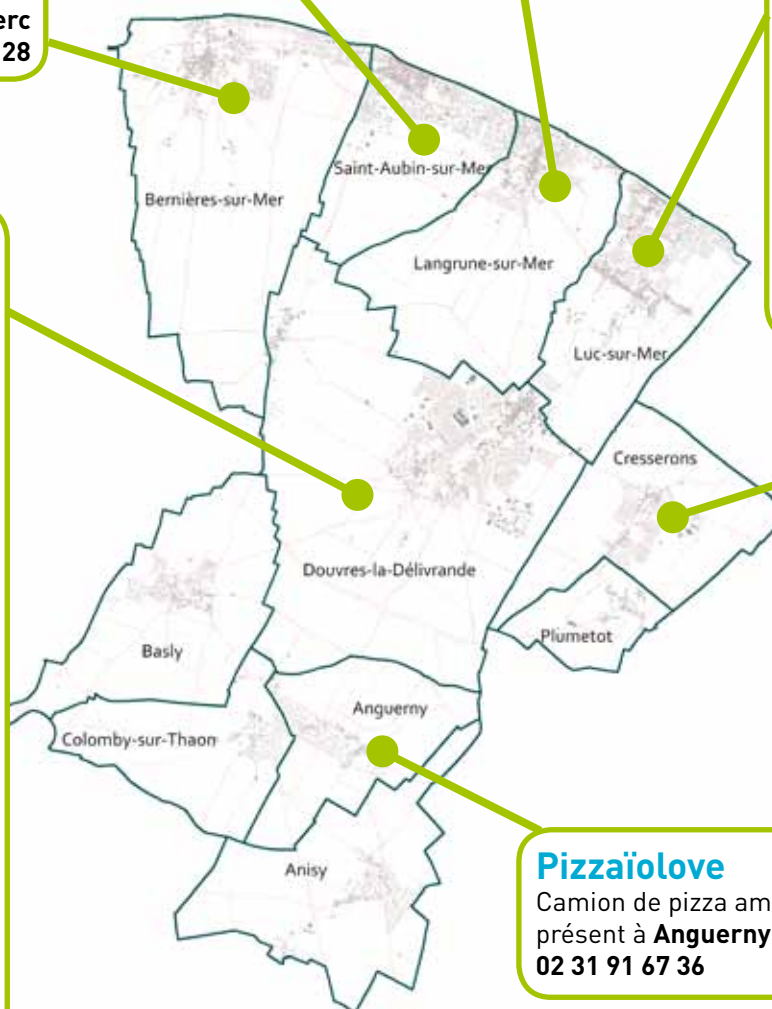
Magasin spécialisé dans
 les articles d'archerie
25, voie des Alliés
02 31 80 70 22

DIA

Supermarché discount
ZA de la Fossette
02 31 96 15 14

Esprit libre

Magasin de chaussures
 et prêt à porter
**42, rue du général de
 Gaulle 02 31 96 24 06**



Le Prélude

Traiteur
 Mariages, cocktails,
 viandes à la broche...
Rue du Val Brié
02 31 85 35 99

www.traiteurleprelude.com

Pizzaiolove

Camion de pizza ambulante,
 présent à **Anguerny**
02 31 91 67 36

Dans le prochain bulletin, nous recenserons les nouveaux artisans de la Communauté de communes

Inauguration des vestiaires de foot à Cresserons

Le samedi 9 septembre la commune de Cresserons a inauguré ses nouveaux vestiaires de foot et une salle associative en présence de Maryvonne Mottin conseillère générale, Alain Yaouanc président de la Communauté de communes Cœur de Nacre et messieurs Theis et Dance représentant de la ligue de football du Calvados.



Les maires des communes voisines et tout le tissu associatif étaient présents à cette cérémonie qui se déroulait en même temps que le forum des associations.

Ce projet communal d'un montant global de 353 000 € a été subventionné par le département ainsi que par un fond de concours de 15 000 € de la Communauté de communes. Une subvention de la ligue de foot de 20 000 € a également contribué au projet.



→ M. Lermine, maire ; Mme Mottin, conseiller général ; M. Yaouanc, président de la communauté de communes Cœur de Nacre

Ces vestiaires sont occupés par l'Union Sportive Cresserons Plumetot (USCP) et serviront aussi aux membres du Running Club Côte de Nacre Cresserons (RCCNC) qui viennent s'entraîner régulièrement sur la piste d'athlétisme. Cette dernière association regroupe des habitants de tout notre territoire intercommunal. Un éclairage spécial a également été mis en place pour les entraînements nocturnes.

Cette réalisation a été conduite par le cabinet d'architecte A2G qui a, par ailleurs, déjà réalisé les ateliers municipaux de Cresserons et de Douvres-la-Délivrande.

Inauguration du nouveau court de tennis couvert de Douvres-la-Délivrande



Le 26 novembre a été inauguré un nouveau court de tennis couvert à Douvres-la-Délivrande par le maire et 1^{er} vice-président de Cœur de Nacre Thierry Lefort, en présence de Maryvonne Mottin, conseillère générale.

Cet investissement répond à une attente de longue date, et permet la pratique du tennis dans des conditions optimales quelle que soit la saison. Le revêtement choisi permet de protéger les articulations, et est donc parfaitement adapté à la pratique du

tennis loisir pour nos séniors. Il offre également des créneaux nouveaux notamment le mercredi pour nos jeunes provenant de toutes les communes de l'intercommunalité.

Cet équipement, qui a représenté un investissement total de près de 300 000 €, n'aurait pu voir le jour, dans les mêmes conditions, sans l'appui financier du Conseil Général, de la commune de Douvres et du club de tennis qui sont les trois principaux financeurs. Cet investissement a également bénéficié d'un apport complémentaire du CNDS et de la Communauté de communes Cœur de Nacre qui a participé à hauteur de 30 000 € par le biais du fonds de concours. L'intercommunalité montre ainsi son implication dans des projets concrets, au service de l'ensemble des citoyens du territoire dans une logique de partage et de mutualisation des équipements sportifs. Une réflexion sur du plus long terme doit nous amener à réfléchir sur un véritable projet sportif intercommunal, intégrant les choix d'investissement et de fonctionnement ayant vocation à être portés à son niveau.

⏪ noter

Cette salle porte désormais le nom de Louis GEORGEAULT qui a joué un rôle prépondérant dans la commune, pour le développement des activités culturelles et sportives dont profitent aujourd'hui de nombreux habitants de l'Intercommunalité.

Aménagement de la traverse RD79 à Colomby-sur-Thaon



→ Avant les travaux

L'aménagement de la traverse de Colomby-sur-Thaon sur RD79 et RD141, travaux sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général du Calvados et de la commune, va prochainement arriver aux deux tiers de sa réalisation.

Cette opération est le fruit d'une réflexion avec les différents concessionnaires de réseaux et le Département depuis 3 ans. En effet une sécurisation du secteur était indispensable mais il a fallu mener une réflexion sur l'état de tous les réseaux et programmer leur éventuelle réhabilitation, leur effacement ou leur remplacement et étudier la gestion des eaux pluviales. (L'étude de bassin versant a été réalisée conjointement avec les communes d'Anguerny et de Douvres-la-Délivrande).

En 2010, les effacements de réseaux de la traverse ont été réalisés en partenariat avec le SDEC Energie (ligne basse tension et éclairage public) et France Telecom, le montant de ces travaux représente 105.000€ TTC. L'éclairage public est un élément important de la mise en sécurité de la traverse.

Parallèlement ERDF a réalisé l'effacement de la ligne haute tension.

Au premier semestre 2011, 2,5 km du réseau d'eau potable ont été remplacés ou renforcés, les branchements en plomb ont été mis aux normes pour un montant de 330 000€ TTC pris en charge par le syndicat d'Eau Potable de la Source de Thaon.

Le coût de l'opération de l'aménagement de sécurité de la traverse en cours de réalisation est de 330 000 € TTC pour la commune et 287 000€ TTC pour le Conseil Général. Il comporte :

- la création d'un réseau pluvial (1050 mètres linéaires + 100 mètres linéaires sur la commune d'Anguerny) et d'un bassin de régulation enterré au carrefour RD79/RD141 correspondant à une 1^{ère} phase de travaux préconisée par l'étude de bassin versant, pour un montant de 124 000€ TTC et une durée de 6 semaines.
- la création d'un cheminement piéton sécurisé sur la RD79 et tout autour du giratoire avec la pose de bordures chasse-roues (1500 mètres linéaires de bordures), la matérialisation et la mise en sécurité des arrêts bus (terrassament, implantation et coulage de bordures). Ce chantier a duré un mois.

- le remblayage et le revêtement de trottoirs à venir : 2 à 3 semaines de travaux sont prévues (sauf intempéries).
- le revêtement de chaussée : 1 semaine (sauf intempéries).
- la signalisation qui ne prendra que quelques jours.
- l'aménagement paysager qui aura lieu au printemps.

Les différents partenaires du projet sont conscients du désagrément causé par la mise en place de la déviation mais mettent tout en œuvre depuis le début de chantier pour écourter ce délai.

Ces travaux pour améliorer la sécurité de la traverse devaient être réalisés sous route barrée afin de ne pas rallonger les temps de travaux mais aussi pour la sécurité des usagers et des ouvriers de l'entreprise présents sur le chantier.

Pour la phase terminale du chantier, courant janvier, une circulation par alternat est envisagée pour faciliter la circulation des usagers.



→ Projet final



→ Aménagement du giratoire

Les Relais Assistantes Maternelles «Mer» et «Terre»

Les relais accueillent :

- les parents à la recherche d'un mode de garde et les parents employeurs d'une assistante maternelle et proposent :
 - une information générale sur les modes de garde,
 - des listes d'assistantes maternelles,
 - un soutien dans la fonction d'employeur,
 - une écoute liée à l'accueil de leur enfant.
- les assistantes maternelles, les candidats à l'agrément, les gardes d'enfant à domicile et proposent :
 - une information générale sur les droits et obligations,
 - un recueil
 - un soutien dans la fonction de salarié,
 - une écoute liée aux accueils,
 - de la documentation professionnelle,

Le relais organise pour les enfants de 0 à 6 ans, accompagnés de leurs parents, de leur assistante maternelle ou de leur garde d'enfant à domicile, des **ateliers d'éveil** sur différentes communes.

Le relais met en place des séances « **bébés barboteurs** », **des sorties, des temps autour des livres, des manifestations culturelles.....**

Le programme des ateliers est disponible au relais et sur le site internet de la Communauté de communes.

Le relais favorise des rencontres avec des professionnels de l'enfance par le biais de soirées d'information, de débats, conférences..., destinés aux parents, aux assistantes maternelles et aux gardes d'enfant à domicile.



⏪ noter

Pour tout renseignement merci de contacter les animatrices des Relais

RAM « MER » :

Isabelle Patron

31 Rue Hervé Léguillon, 14990 Bernières sur mer.

Tel : 02.31.73.14.47 - Port. : 06.07.15.68.35

mail : ramcoeurdenacre.mer@orange.fr

Permanences sur rendez-vous

au siège à Bernières sur mer :

Mardi et Jeudi de 14h à 17h30

Mercredi de 14h à 15h30

Un samedi par mois de 10h à 12h.

RAM « TERRE » :

Lucie Richard - Port. : 06.58.67.23.03

mail : ramcoeurdenacre.terre@orange.fr

Permanences sur rendez-vous

au siège à Bernières sur mer :

Vendredi de 14h à 16h

Un samedi par mois de 10h à 12h.

Permanence délocalisée sur rendez-vous à la

Communauté de communes Cœur de Nacre

le mardi de 14h à 17h30 et le Jeudi de 14h à 19h.



Les Bouchons du Cœur de Normandie

L'association des Bouchons du Cœur de Normandie a été créée en 2009. Inquiets du devenir de leurs enfants déficients vieillissant, des parents, amis et bénévoles ont souhaité constituer un réseau d'entraide.



→ Signature de la convention



En effet, au-delà d'un certain âge, les personnes handicapées ne peuvent plus avoir accès aux établissements spécialisés et l'appui de leurs parents devient également, le temps passant, plus qu'incertain.

La récupération des bouchons de liège est alors apparue comme l'une des solutions à ce problème jusqu'alors peu pris en compte par la société.

Les bouchons collectés sont revendus 170€ la tonne à l'entreprise RECYCLIEGE basée à Soustons (Landes) et recyclés pour la fabrication de panneaux d'isolation ou de pavés isolants, matériaux utilisés dans l'éco-construction.

Les fonds récoltés (déjà 14T de bouchons recyclés en moins de 2 ans) ont permis la mise en place d'actions telles que :

- Des donations de matériels spécialisés pour les personnes handicapées,
- Des prêts ponctuels d'un fauteuil électrique,

L'association des bouchons du cœur de Normandie apporte, par exemple, aide et assistance au montage de dossiers d'ouverture de droits à la retraite pour les personnes handicapées, intervient auprès d'organismes bancaires pour aider à l'obtention de prêts, facilite les démarches en vue de l'obtention d'une carte de stationnement ou de l'aménagement d'un véhicule adapté.

170 collecteurs bénévoles individuels participent aux opérations de l'association qui est elle-même appuyée dans sa communication par les 3 conseils généraux, 18 mairies et 4 Communautés de communes.

C'est pour ces raisons à la fois humanitaires, sociales et de développement durable que la Communauté de communes Cœur de Nacre a souhaité apporter son soutien à l'association « Les bouchons du Cœur de Normandie ».

Ainsi, la Communauté de communes s'est engagée au travers d'une convention, non seulement à promouvoir les actions de collecte de l'association, mais à proposer un appui local à la collecte. Des containers spécifiques ont été mis en place dans les déchetteries de Luc-sur-mer et de Saint-Aubin-sur-mer. Des actions de sensibilisation, avec mise à disposition de containers plus petits seront progressivement mises en place dans les mairies, écoles etc... de notre territoire.

Pratique :

Pour tout renseignement sur l'association « Les bouchons du Cœur de Normandie » contacter :
Monsieur Daniel Delagneau
 « La bergerie »
 5 avenue du 18 août 1944
 14810 Merville-Franceville
 06 14 46 76 67
lesbouchonsducoeurnormandie@orange.fr



⏪ noter

Contact opération bouchons du cœur pour
 la Communauté de communes Cœur de Nacre :
 Céline Mayer – 02 31 97 76 63

A la découverte du patrimoine ducal et médiéval



Cette année, les journées européennes du patrimoine avaient pour thème « le voyage ». Pour célébrer le 1100^{ème} anniversaire de la Normandie, la Communauté de communes Cœur de Nacre a proposé un Voyage Médiéval en Cœur de Nacre avec la découverte du patrimoine Ducal et Médiéval de ses onze communes.

Outre un programme de visites centrées autour de ce thème, la Communauté de communes a fait éditer un guide intemporel (5000 exemplaires) sur ce patrimoine bâti exceptionnel. Chacune des communes recelant au moins un témoignage architectural de cette époque riche en constructions notamment religieuses.

Le guide a été distribué à l'occasion des journées européennes du patrimoine, il est également disponible dans les mairies et les offices de tourisme des villages de la Communauté de communes.

Les visites programmées tout au long du week-end ont été assurées par des bénévoles passionnés par le patrimoine de leur commune. Leur but : faire découvrir les joyaux de Cœur de Nacre, faire voyager les visiteurs dans le territoire avec le patrimoine comme fil conducteur.



Le Débarquement en Cœur de Nacre

La mise en valeur et la découverte du patrimoine de notre territoire est un point important de la politique de développement du tourisme pour la Communauté de communes. Dans le cadre de l'exercice de la compétence « promotion du tourisme », il convient de mettre en place des outils qui permettront à chacun de mieux connaître nos richesses locales.

Après la parution en septembre 2011 d'un guide de découverte du patrimoine ducal et médiéval (cf. article ci-dessus), nous proposons d'enrichir la collection en éditant un guide de découverte du patrimoine relatif au Débarquement en Cœur de Nacre. Il sera diffusé de la même manière que le

précédent et doublé d'une version en anglais.

La « recette » ayant déjà fonctionné une première fois, nous allons constituer un groupe de travail composé d'un référent par commune. Parce qu'un recensement des sites liés au Débarquement ne serait ni suffisant, ni innovant, nous aimerions proposer un guide enrichi d'images d'archives, de témoignages, de cartes d'époque...

Pour cette raison, nous profitons de la tribune offerte par le bulletin intercommunal pour faire appel à vos contributions. Passionnés, témoins, collectionneurs, n'hésitez pas à nous contacter pour partager avec tous vos trésors de guerre !

Contact :

Florence Droval : 02 31 97 76 64

Saison Marque-page 2011/2012

Depuis 2007 les lectures Marque Page sont organisées par D'Rôle de Compagnie sur l'ensemble de la Communauté de communes Cœur de Nacre. Ainsi, une fois par mois, Martine Förster, la lectrice, se rend dans des lieux parfois insolites comme par exemple en juin prochain, dans une champignonnière, pour offrir des lectures publiques à thème. Les textes choisis sont issus de la littérature française ou internationale. Dans une harmonie teintée d'éclectisme vous découvrirez des extraits de journaux, de nouvelles, de romans, de poésies, de chansons...

Martine Förster encourage à sa manière la découverte d'un auteur ou d'un univers en conseillant la lecture des ouvrages présentés. Elle a proposé la signature d'une charte avec les bibliothèques. Cette charte a été signée le 10 novembre 2011 à Bernières en présence des président(e)s des bibliothèques, des maires et des élus de la Communauté de communes. Au travers de cette charte, D'Rôle de Compagnie s'engage à diffuser les coordonnées des bibliothèques, à parler de leur actualité, de leurs nouveautés. En contrepartie, les bibliothèques se feront relais d'information pour communiquer le programme des lectures. Il s'agit donc là d'un vrai travail de proximité avec les auditeurs, les bibliothèques, qui contribue à tisser des liens entre les habitants des villages de la Communauté de communes, de plus en plus nombreux à participer fidèlement à cette animation placée sous le signe de la culture et de la convivialité.

Les séances durent 45 minutes et sont ouvertes, gratuitement à un public adulte. Martine Förster souhaite être au plus près de ses auditeurs qu'elle fait d'ailleurs volontiers participer. Les lectures sont toujours suivies d'un verre de l'amitié.



→ Signature de la charte

Lectures publiques 2011/2012 à 19h - Entrée libre

- 14 septembre - ANGUERNY** : L'opéra - 19h à la grange aux dîmes
- 13 octobre - ANISY** : Du troquet à l'estaminet - 19h à la bibliothèque
- 10 novembre - BERNIÈRES-SUR-MER** : La justice - 19h - salle du conseil
- 14 décembre - COLOMBY-SUR-THAON** : Le 1100^{ème} anniversaire de la Normandie
19h à la maison colombine
- 18 janvier - CRESSERONS** : Le Cirque - 19h - salle du conseil municipal
- 8 février - DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE** : La pluie - 19h à l'ancienne gare
- 14 mars - LANGRUNE-SUR-MER** : Carte blanche à LARIMAUQUOI - 19h à la bibliothèque
- 11 avril - LUC-SUR-MER** : Histoire de déserts - 19h - salle du parc de la mairie
- 9 mai - PLUMETOT** : Les romans policiers - 19h - salle communale
- 13 juin - BASLY** : Histoires souterraines - 19h - dans les champignonnières
- 11 juillet - SAINT-AUBIN-SUR-MER** : L'humour - 19h au presbytère



Infos :

Martine Förster : 06 03 91 66 00
<http://drolededecompagnie.free.fr/>
 Retrouvez le programme en ligne sur le site de la Communauté de communes www.coeurdenacre.fr

Accordons nos violons...

L'association de l'école de musique de Luc-sur-mer, a défrayé la chronique, soulevé des passions ici et là quand, après la découverte d'un détournement de fonds, et d'une gestion estimée déficiente, Cœur de Nacre a décidé d'interrompre son soutien, tout en essayant d'assurer la continuité pédagogique.

La communauté de Communes s'est peu exprimée publiquement sur cette affaire aux mains de la justice. Notre intention est ici de répondre précisément à quelques questions qui nous sont souvent posées.

Le projet de la Communauté de communes était-il de regrouper les moyens humains et matériels dans une structure unique ?

Oui, c'était le projet dès 2003, lors de la création de Cœur de Nacre, et confirmé lors de la nouvelle prise de compétence en 2007 de la façon la plus explicite.

Extrait de la délibération fondatrice de la compétence du 16 janvier 2007 : « La Communauté de communes Cœur de Nacre, en assumant cette compétence entend dans le domaine culturel et éducatif favoriser l'apprentissage et l'enseignement de la musique auprès des jeunes des onze communes de Cœur de Nacre. Pour ce faire la Communauté de communes Cœur de Nacre propose le regroupement de diverses activités musicales dispensées sur son territoire.

La Communauté de communes pour favoriser ce regroupement œuvrera à la création d'une structure accueillant les partenaires de l'intercommunalité subventionnés ou qualifiés au titre de la compétence « Enseignement de la musique ».

Cette structure devra permettre une mutualisation des moyens matériels et humains, une coordination entre les différentes associations concernées afin que la politique communautaire puisse être appliquée conformément aux objectifs contractualisés avec les associations concernées. »

La communauté de communes a-t-elle décidé d'arrêter son soutien à l'association de l'école de musique de Luc-sur-mer ?

Oui. A partir du moment où le conseil communautaire constatait des manquements graves dans la gestion de l'association de l'école de musique de Luc-sur-mer, la Communauté de communes a pris cette décision.

Ces manquements ne concernent pas seulement le détournement présumé de fonds mais aussi :

- L'absence de comptabilité en 2010 et de communication des éléments comptables demandés. A ce jour encore, la communauté de communes n'a reçu que des estimations et des états de relevés de comptes. Les autres associations qui travaillent à nos côtés nous donnent des états précis. Il n'existe aucune discrimination vis à vis de l'association de l'école de Luc-sur-mer.
- L'absence de mesures appropriées à une situation très mauvaise constatée sur l'exercice 2009, présentée par ailleurs très tardivement en octobre 2010, puis face à la situa-

tion de cessation de paiement constatée dès le mois d'avril et récurrente depuis.

- L'absence de prise en compte de charges importantes comme une indemnité de départ à la retraite.

Il faut que les responsables de l'association, les parents, les professeurs prennent conscience qu'il pourrait être reproché à notre collectivité un tel soutien financier dans un tel contexte et dans de telles conditions. D'aucuns pourraient, à juste titre, s'étonner et dénoncer que les fonds publics servent de variable d'ajustement.

Bien entendu, toute association en difficulté, mal gérée et en cessation de paiement peut se redresser chaque année si des fonds publics viennent rétablir la situation. Nous pensons que ce n'est pas l'objet des deniers publics.

La Communauté de communes a prévenu l'association de l'arrêt des subventions dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens signée par les 2 parties.

Pourquoi la Communauté de communes n'a-t-elle pas repris le soutien de l'association après la résolution de l'affaire du détournement ?

Cette affaire n'est pas résolue. Les enquêtes sont en cours et l'affaire n'est pas encore jugée. Nous rappelons d'ailleurs que les plaintes déposées l'ont été contre X, et que les personnes mises en cause bénéficient dans notre Etat de Droit de la présomption d'innocence. Parallèlement, les autres carences de gestion subsistaient.

Est-ce l'arrêt des subventions qui a créé le problème financier ?

Non, dès octobre 2010, le problème a été constaté. L'arrêt des subventions au 31 août 2011, prévu dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens, devait être précédé d'un rapprochement avec l'autre école, et d'une dissolution de l'association que nous aurions préféré volontaire. Lorsque c'était le moment, une dissolution volontaire était parfaitement possible, avec une demande d'accompagnement de la Communauté de communes.

La Communauté de communes a-t-elle pris des mesures pour faciliter la continuité de la pédagogie ?

Ni les élèves, ni les professeurs ne sont responsables de la situation. Ils ne doivent pas être les victimes collatérales de ces événements. Mais pour éviter cela, il faut savoir se mettre autour de la table pour discuter sereinement et ne pas remettre en cause des mesures justement prises pour éviter ces dégâts. Le conseil communautaire a décidé, le 22 septembre 2011, de donner les moyens à l'autre école de la Communauté de communes pour assurer la continuité pédagogique, la priorité de recrutement des professeurs de l'école de Luc et le maintien d'enseignements à Luc-sur-mer. Les complications juridiques de cette affaire n'ont pas permis la mise en œuvre de ces mesures.

◀ noter

Un accord a été trouvé avec le mandataire judiciaire, et approuvé par le conseil communautaire lors de sa séance du 5 janvier. Il permettra, sauf nouveau rebondissement, d'assurer, malheureusement avec retard, la continuité pédagogique souhaitée.

La 10^e journée sportive de l'intercom



Cette année, les associations organisatrices de cette animation familiale et sportive souhaitent donner à cette journée une dimension particulière en associant le dixième anniversaire de la manifestation à l'inauguration du centre aquatique Aqua Nacre.

Au programme : jogging, marche nordique, vélo, vtt et même une initiation au triathlon. Le départ et l'arrivée auront lieu au centre aquatique et ce moment convivial s'achèvera avec un barbecue organisé avec l'aide de la communauté d'Emmaüs.

⏪ noter

La 10^e journée sportive de l'intercom
aura lieu le 13 mai 2012

Environnement

Un composteur pour les cuisines du Collège Clément Marot

La Communauté de communes Cœur de Nacre a été contactée par le collège Clément Marot qui souhaite voir diminuer les déchets organiques jetés dans les bacs d'ordures ménagères en installant un composteur pour la cuisine de son restaurant scolaire.

A cette occasion, une intervention de Céline MAYER (responsable environnement de la CDC) accompagnée de Gaëlle Coculet, maître composteur du SYVEDAC (Syndicat de Traitement des Déchets de l'Agglomération Caennaise) a été programmée le 8 décembre dans la classe de 6^{ème} F. Les élèves sont directement associés à ce projet écologique et pédagogique, avec l'appui de leur professeur de SVT, monsieur Hervé Catherine.

Après une heure consacrée à la découverte des techniques et du fonctionnement du compostage, un composteur mis à disposition par la Communauté de communes a été installé près des cuisines.

Outre la sensibilisation des élèves et du personnel du restaurant scolaire à cette forme de tri des déchets, l'opération présente un avantage supplémentaire. En



effet, dans le cadre du plan de prévention du SYVEDAC, prestataire partenaire de la CDC, un suivi de ce composteur sera assuré afin de d'évaluer la quantité de déchets déviée de la poubelle vers le composteur.

Contact :

Céline Mayer : 02 31 97 76 63

Calendrier de collecte des déc

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

COMMUNE	HIVER	ÉTÉ
Anguerny	lundi	lundi
Anisy	Mardi	Mardi
Basly	Mardi	Mardi
Bernières-sur-Mer	Lundi, Jeudi	Lundi, Mardi, Jeudi, samedi
Colomby-sur-Thaon	Mardi	Mardi
Cresserons	Lundi, jeudi	Lundi, jeudi
Douvres-la-Délivrande secteur 1	Mardi, Vendredi	Mardi, Vendredi
Douvres-la-Délivrande secteur 2	Mercredi, Samedi	Mercredi, Samedi
Langrune-sur-Mer	Lundi, Jeudi	Lundi, Jeudi, Samedi
Luc-sur-Mer	Lundi, Vendredi	Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi
Plumetot	Lundi	Lundi
St Aubin-sur-Mer secteur 1	Lundi, Mercredi, Vendredi	Tous les jours
St Aubin-sur-Mer secteur 2	Lundi, Vendredi	Lundi, Vendredi

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

COMMUNE	DATES
Anguerny	5 avril - 4 octobre
Anisy	5 avril - 4 octobre
Basly	5 avril - 4 octobre
Bernières-sur-Mer	7 mars - 20 juin - 29 août - 7 nov.
Colomby-sur-Thaon	5 avril - 4 octobre
Cresserons	4 avril - 3 octobre
Douvres-la-Délivrande secteur 1	18 avril - 10 octobre
Douvres-la-Délivrande secteur 2	25 avril - 24 octobre
Langrune-sur-Mer	11 avril - 8 août
Luc-sur-Mer	14 mars - 13 juin - 22 août - 14 nov.
Plumetot	17 octobre
St Aubin-sur-Mer secteur 1	21 mars - 11 juillet - 22 août - 21 nov

COLLECTE DES SACS JAUNES

COMMUNE	JOUR
Anguerny	Samedi
Anisy	Jeudi
Basly	Mardi
Bernières-sur-Mer	Mercredi
Colomby-sur-Thaon	Samedi
Cresserons	Mercredi
Douvres-la-Délivrande secteur 1	Mardi
Douvres-la-Délivrande secteur 2	Samedi
Langrune-sur-Mer	Vendredi
Luc-sur-Mer	Jeudi
Plumetot	Jeudi
St Aubin-sur-Mer secteur 1	Lundi
St Aubin-sur-Mer secteur 2	Lundi

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS - 15 mars au 15 décembre

COMMUNE	FRÉQUENCE	JOUR
Anguerny	1 fois par semaine	Mercredi
Anisy	1 fois par semaine	Mercredi
Basly	1 fois par semaine	Mercredi
Bernières-sur-Mer	1 fois par mois	Vendredi
Colomby-sur-Thaon	1 fois par semaine	Mercredi
Douvres-la-Délivrande secteur 1	1 fois par semaine	Lundi
Douvres-la-Délivrande secteur 2	1 fois par semaine	Jeudi
Langrune-sur-Mer	1 fois par semaine	Mardi

hets sur Cœur de Nacre 2012

Rappel des règles de collecte des déchets sur Cœur de Nacre

Il existe un règlement de collecte des déchets ménagers et assimilé et un règlement de déchèterie qui sont disponibles sur www.coeurdenacre.fr ou auprès des services de Cœur de nacre.

Voici quelques rappels :

Pour l'ensemble des collectes porte à porte (ordures ménagères, déchets et encombrants), les déchets doivent être sortis à partir de 19h la veille du jour de collecte. Le contenant devra être remis le plus tôt possible dans la journée, après la collecte.

Collecte des ordures ménagères :

Les sacs et/ou poubelles doivent être suffisamment solides, pour éviter toute détérioration lors de leur manipulation par le personnel de collecte (capacité maximale : 120 litres ; poids maximum : 10 kg).

Des bacs roulants ont été mis à la disposition des habitants de Douvres-la-Délivrande et Saint-Aubin-sur-mer, ils leur appartient de les nettoyer autant que nécessaire. La demande de conteneur pour les habitants de ces communes est à faire auprès des services de Cœur de Nacre.

Collecte des sacs jaunes

L'ensemble des corps creux et des corps plats sont présentés à la collecte dans des sacs ou des bacs jaunes. Les sacs jaunes sont disponibles dans chacune des mairies de Cœur de Nacre. Ils ne doivent servir qu'à la collecte sélective des emballages. Les cartons de grande taille peuvent être présentés pliés le jour de la collecte sélective.

Collecte du verre

Le dépôt du verre est effectué par les usagers eux-mêmes dans les colonnes d'apport volontaire destinées à cet effet et présentes dans chaque commune. Les dépôts sont interdits au pied des conteneurs.

Collecte des déchets verts

La collecte des déchets verts est effectuée au porte à porte du 15 mars au 15 décembre. Le volume des déchets verts ne doit pas dépasser 500 litres par habitation à chaque ramassage (soit 8 à 10 sacs ou fagots). Les déchets sont présentés dans des sacs réutilisables, dans des poubelles rigides de 110 litres maximum ou liés en fagots pour les branchages, avec une ficelle biodégradable. Il s'agit des tontes de pelouses, des branchages, des feuilles, des tailles de haies et divers déchets végétaux d'un diamètre maximum de 5 cm et d'une longueur maximum de 1 m.

Collecte des encombrants

Le volume des déchets encombrants ne doit pas dépasser 2m³ par habitation et par ramassage. Les déchets d'équipements électriques et électroniques comme les réfrigérateurs, les congélateurs, les machines à laver, les ordinateurs, ne sont pas considérés comme des encombrants. Ces déchets sont réceptionnés en déchèterie.

Déchèteries

L'accès se fait sur présentation d'une carte de déchèterie disponible en mairie. L'accès est gratuit pour les particuliers et payant dès le 1 m³ déposé pour les professionnels exerçant leur activité dans l'une des 11 communes de la Communauté de Communes. Il est demandé aux usagers de trier les matériaux qu'ils viennent déposer, les dépôts sont limités à 2m³/jour. Les dépôts sont strictement interdits aux abords des déchèteries.

DECHETERIE : HORAIRES D'OUVERTURE : St Aubin-sur-mer								Luc-sur-mer						
Horaires	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche	
8h00/9h00														
9h00/10h00														
10h00/11h00														
11h00/12h00														
12h00/13h00														
13h00/14h00														
14h00/15h00														
15h00/16h00														
16h00/17h00														
17h00/18h00														

Zoom sur... Sylvie Liégeois

Diplômée de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Art (ENSAAMA) de Paris, Sylvie Liégeois exerce ses talents depuis près de 30 ans.

Après des études et des débuts professionnels à Paris, pourquoi avoir choisi de vous installer à Langrune ?

J'ai été salariée quelques années essentiellement à Paris en tant que "peintre-verrier" pour la restauration de vitraux "civils" dans les immeubles parisiens. Mon travail consistait alors à restaurer des motifs altérés ou à en peindre de nouveaux avec les techniques de grisailles et d'émaillage. J'ai également eu l'occasion de travailler sur des chantiers particuliers comme la restauration de vitraux à l'effigie du roi en provenance de Thaïlande après un cyclone dévastateur ou encore sur des commandes d'ensembles décoratifs pour des palais au Maroc.

En 1990, j'ai souhaité me mettre à mon compte. J'étais

venue en vacances à Langrune, la proximité de Paris et la richesse du patrimoine bas-normand m'ont séduite. A cette période, la municipalité avait pour projet de réhabiliter l'ancienne mairie (salle Podevin) en y installant des ateliers d'artistes. J'ai eu la chance de pouvoir bénéficier de cette opportunité.

(La porte de l'ancienne mairie est une œuvre de Sylvie Liégeois, conservée après son passage, NDLR)

Avez-vous eu l'occasion de travailler sur le patrimoine local ?

J'ai travaillé pendant quelques temps pour les Monuments Historiques et les Bâtiments de France, essentiellement sur des chantiers de restauration pour l'Abbaye de Juaye Mondaie, la cathédrale de Bayeux, l'abbatiale Saint Etienne à Caen, l'abbatiale de Saint-Pierre-sur-Dives,... J'ai également créé des pièces pour le château de Ducey et l'abbaye de La Lucerne. Beaucoup d'églises bas-normandes ont recouru à mon savoir-faire pour recréer ou compléter des vitraux suite aux dégâts occasionnés par la guerre.



Et en Cœur de Nacre ?

J'ai participé à la restauration des vitraux de la chapelle de l'Espérance et de la mairie à Luc, à Saint-Aubin dans l'une des chapelles de l'église, mais aussi dans la tour lanterne de l'église de Langrune, à Bernières, Lion, Mathieu, Anisy, Basly, Cresserons, Plumetot... J'ai ensuite senti un besoin de me recentrer sur la création. Tout en gardant une part d'activité de restauration, j'ai élargi mon horizon vers les particuliers qui représentent maintenant 90% de ma clientèle. Le contact est vraiment agréable. Mes clients sont des gens qui réalisent un rêve en commandant un vitrail pour leur maison. Il faut les écouter, les conseiller, créer avec eux... Je découvre des trésors cachés, de vieux manoirs, de belles demeures.



→ Porte de l'ancienne mairie.....

Contact :

Sylvie Liégeois
 Atelier du vitrail
 18, rue du Colonel Harivel
 14830 Langrune-sur-mer
 Tel : 02 31 96 78 77
www.atelier-du-vitrail.com
liegeois.sylvie@wanadoo.fr

Actualité

Sylvie Liégeois a récemment approfondi de nouvelles techniques, en particulier pour le travail du verre "à chaud", fusion et verre à la flamme. Des techniques de bijouterie lui permettent de présenter toute une gamme de bijoux verre et métal commercialisés essentiellement lors de salons, journées portes ouvertes, marchés spécialisés.

Vous pouvez découvrir ses nouvelles créations sur son blog : www.sylvili.fr



« Il n'y a pas de différence fondamentale entre l'artiste et l'artisan. L'artiste est une élévation de l'artisan. Par la grâce du ciel, en de rares moments de lumière qui sont en deçà de sa volonté, l'art fleurit inconsciemment du travail de sa main, mais les connaissances de base de ce travail sont indispensables à tout artiste. C'est là qu'est la source de la production créatrice. » (Walter Gropius architecte, designer et urbaniste allemand, fondateur du Bauhaus).

Communauté de communes Cœur de Nacre

Anguerny • Anisy • Basly • Bernières-sur-Mer • Colomby-sur-Thaon • Cresserons
Douvres-la-Délivrande • Langrune-sur-Mer • Luc-sur-Mer • Plumetot • Saint-Aubin-sur-Mer

www.coeurdenacre.fr

